

*Règlement Marche gourmande  
"LA BALADE STÉPHANOISE" du 1 er juin 2024*

**1- Thème de la manifestation :** Randonnée pédestre et repas semi -nocturne

**2- Description :** " La Balade Stéphanoise " offre à un large public d'effectuer une promenade d'une dizaine de kilomètres à travers la commune de Saint Etienne du Bois en passant par 3 stands de restauration. **Les départs se feront entre 16h30 et 18h00.**

**3- Organisation :** Le comité des fêtes et les associations de parents d'élèves des 2 écoles de la commune de Saint Etienne du Bois : APEL et Amical Laïque.

**4- Participation :** La participation se fait uniquement sur inscription. L'inscription est validée à réception de la fiche d'inscription accompagnée du paiement. Le nombre de participants est limité. Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée des fiches d'inscription. **FIN des inscriptions le 12 mai 2024.**

**Les mineurs devront être inscrits avec un adulte et accompagnés lors de la marche.**

**Aucun remboursement possible, sauf en cas de maladie (sur justificatif médical) ou annulation de la manifestation par arrêté préfectoral. Libre à vous de vous faire remplacer.**

**5- Equipement :** Prévoir des chaussures de randonnées ou des baskets, ainsi que des vêtements adaptés aux conditions météorologiques, une lampe torche, un gilet fluo, des couverts ainsi qu'un gobelet.

**6- Responsabilité :** Les associations organisatrices sont assurées en responsabilité civile. Elles déclinent toute responsabilité en cas de vol, maladie, défaut d'un participant, "accident" ou perte durant la manifestation.

**7- Animaux** · Nos amies les bêtes sont strictement interdites

**8- Droit à l'image :** Du fait de son inscription, le participant donne aux organisateurs un pourvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de celui – ci .

**9- Sécurité :** Les participants doivent respecter les lieux, l'environnement et suivre le balisage. Lors du départ, les organisateurs se réservent le droit de refuser toute personne en état d'ébriété. **Interdiction de fumer sur le parcours et d'apporter de l'alcool.** **Les enfants sont la responsabilité des parents durant toute la manifestation.**

Vous allez emprunter des terrains et des sentiers privés, **exclusivement ouverts** pour la marche gourmande du 1 er juin 2024. Durant le parcours, vous allez traverser des routes départementales, veuillez respecter le code de la route. Nous déclinons toute responsabilité en cas de non-respect des règles de sécurité.

*L'inscription vaut acceptation du présent règlement.*

Pour que ce moment soit un agréable souvenir pour vous, et pour nous.

## *Les organisateurs !*

*MERCI DE VOUS MUNIR DE :  
VOS COUVERTS, VOTRE GOBELET, UN  
GILET JAUNE, UNE LAMPE  
POUSSETTE DECONSEILLÉE*



## *COUPON RÉPONSE*

*À retourner avec le règlement à  
Comité des fêtes - Marche Gourmande  
23 rue du Général Charette*

*NOM DU GROUPE :*

## *CONTACT MAIL DU GROUPE :*

## Règlement par chèque à l'ordre du Comités des fêtes

Les données personnelles ne seront pas diffusées.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement.

*Possibilité d'acheter un gobelet sur place pour 1€*